

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU
LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 A 20H00 A
LA HALLE POLYVALENTE A EPENDES**



Présidence	M. Patrick Gendre, Syndic
Secrétaire	Mme Laetitia Weber, Secrétaire communale remplaçante
Scrutateurs	Mme Sophie Chassot, pour le quadrilatère avant gauche et la table du Conseil communal Mme Fabienne Tercier, pour le quadrilatère avant droit M. Florian Strauss, pour le quadrilatère arrière gauche M. Théo Roulin, pour le quadrilatère arrière droit
Membres présents	137 personnes, 139 personnes dès le point 2 du tractanda
Habilités à voter	134 personnes, 136 personnes dès le point 2 du tractanda
Majorité	68 voix, 69 voix dès le point 2 du tractanda
Membres excusés	Mme Jeanine Risse M. Laurent Reynaud M. Dominique Roulin M. Jean-Luc Dousse

Il est 20h00 lorsque M. Patrick Gendre, Syndic, déclare ouverte l'Assemblée communale extraordinaire. En guise d'introduction, M. le Syndic adresse quelques mots :

*« Messieurs les Députés,
Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,
Mesdames et Messieurs,*

Au nom du Conseil communal de Bois-d'Amont, j'ai le plaisir de vous saluer ici dans la salle polyvalente d'Ependes pour cette Assemblée extraordinaire. Je vous remercie de consacrer un peu de votre temps aux affaires communales.

Depuis l'Assemblée de décembre 2021, le Conseil communal de Bois-d'Amont a profité de chaque opportunité qui lui était donnée pour vous tenir informés de l'évolution du projet d'implantation d'un Etablissement Médico-Social pour personnes âgées dans la région.

Pour rappel, les communes de la Haute-Saraine ainsi que le comité du Réseau Santé Sarine ont, au printemps 2022, retenu un site pour l'installation de ce futur home, celui désigné sous l'appellation du Pré du Bugnon au centre du village d'Ependes. Il s'agit d'un projet indispensable à la région prévoyant cent lits EMS avec tous les services nécessaires, ainsi qu'une trentaine d'appartements protégés.

Le Conseil communal, comme celui de l'ancienne commune d'Ependes, a toujours vu dans ce projet une grande et belle opportunité de pouvoir contribuer à la qualité de vie de toute la région. Il s'agit pour tous les habitants de Bois-d'Amont de la réalisation d'un espace dynamique et intergénérationnel qui aurait une véritable vocation sociale. Il permettrait de

stimuler le centre du village d'Ependes, nous offrant la possibilité d'en améliorer la cohésion et le développement tout en mettant en valeur les espaces verts.

Un tel projet est également l'opportunité de créer plus d'une centaine d'emplois sur le territoire communal. D'ores et déjà, des solutions constructives ont été évoquées pour l'exploitation du futur établissement.

Dès lors, le seul obstacle qu'il existait à la poursuite du projet était la procédure pendante au Tribunal cantonal concernant l'entrée en force du Plan d'Aménagement Local du secteur Ependes. A la fin de l'année passée, sous l'impulsion de Mme la Préfète, également Présidente du Réseau Santé de la Sarine, une rencontre a été organisée avec les opposants afin de discuter d'un éventuel retrait de leur recours. Ceci devait permettre l'implantation de ce projet dans un délai raisonnable pour le RSS. Avec l'augmentation démographique et le vieillissement de la population, le besoin pour un tel établissement est devenu urgent.

En mai dernier, je vous indiquais que le dialogue se poursuivait et que nous avons trouvé un chemin commun permettant de débloquer la situation.

Depuis, les choses ont évolué. Les discussions ont abouti, une convention menant au retrait du recours a été signée pas plus tard que la semaine dernière et le recours sera levé dans les jours qui viennent. Le Conseil communal s'en réjouit et accueille ceci comme une excellente nouvelle pour notre commune et la région.

En décembre dernier, je vous indiquais qu'une commission de bâtisse avait été constituée sous l'égide du futur exploitant, la Fondation de la Sainte Famille, l'actuel gérant des peupliers à Oberried. Avec l'objectif de pouvoir présenter un projet rapidement, cette commission peut maintenant se mettre au travail.

En parallèle, il y aura naturellement une phase de PAD pour toute la zone. Tel que le prévoit le PAL, un groupe de travail sera mis en place et inclura une personne du quartier concerné en plus de membres de la commission d'aménagement et de celle de bâtisse. Le règlement de la zone, comme les objectifs du projet, garantiront des espaces verts importants. Répondant à toutes les règles en force, mais aussi à celles décrites dans le PAL, ce projet aura sans conteste sa place au centre de ce beau village d'Ependes.

Pour le Conseil communal, il s'agit également d'un signal fort, voire indispensable, permettant de débloquer bon nombre d'éléments en lien avec le développement de notre commune. Nous reviendrons sur le sujet tout à l'heure. Avec cette information, que le Conseil considère comme une très bonne nouvelle, j'ouvre l'Assemblée de ce soir. »

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir attendre le micro, puis indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Ont prié l'Assemblée de bien vouloir les excuser pour la séance de ce soir :

- Mme Jeanine Risse,
- M. Laurent Reynaud,
- M. Dominique Roulin,
- M. Jean-Luc Dousse.

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales suivantes :

- par une parution dans la Feuille Officielle n° 37 du 15 septembre 2023,
- par une circulaire tout-ménage, ainsi que
- par l'affichage aux piliers publics.

Pour l'objet sujet à approbation figurant à l'ordre du jour, les informations détaillées étaient disponibles auprès de l'administration et sur le site internet de la commune. M. le Syndic demande s'il y a des remarques sur la convocation. Etant donné que cela ne semble pas être le cas, il propose de passer à la désignation des scrutateurs. La salle est divisée en quatre quadrilatères. Les scrutateurs désignés sont :

Pour le quadrilatère avant gauche et la table du Conseil communal	Mme Sophie Chassot
Pour le quadrilatère avant droit	Mme Fabienne Tercier
Pour le quadrilatère arrière gauche	M. Florian Strauss
Pour le quadrilatère arrière droit	M. Théo Roulin

M. le Syndic remercie les scrutateurs désignés et les prie de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Pour le quadrilatère avant gauche et la table du Conseil communal	38 personnes
Pour le quadrilatère avant droit	30 personnes
Pour le quadrilatère arrière gauche	41 personnes
Pour le quadrilatère arrière droit	<u>28 personnes</u>
Total	137 personnes

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les Assemblées communales sont publiques. Hormis Mesdames Weber et Jenny, ainsi que Monsieur Perrin, membres du personnel de l'administration communale, M. le Syndic prie toute personne n'étant pas citoyenne active ayant son domicile politique dans la commune de se signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote. Trois personnes se présentent.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 134 ; la majorité absolue est donc de 68 voix.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon le tractanda suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale des comptes du 22 mai 2023**
2. **Approbation d'un investissement de CHF 60'000.- pour l'étude de la transformation du bâtiment "Au Village 18" à Ependes**
3. **Informations sur le projet de nouvelles infrastructures communales**
4. **Divers**

M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des questions au sujet du tractanda de l'Assemblée de ce soir. Etant donné que cela ne semble pas être le cas, il propose d'approuver cet ordre du jour.

Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 22 MAI 2023

M. le Syndic passe au premier point de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 22 mai 2023.

Conformément aux dispositions légales, ce procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée de ce soir, ainsi que sur le site internet de la commune.

Lors de cette Assemblée, les 147 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2022,
- Les 3 investissements :
 - CHF 75'000.- pour la phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales
 - CHF 950'000.- pour l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes
 - CHF 65'000.- pour le crédit d'étude de la réfection de la route de Treyvaux, à Arconciel et Senèdes
- La nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire en la personne de M. Jean-Marie Cotting

Ils ont par contre rejeté:

- la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

L'Assemblée a également fait le point sur l'implantation de l'EMS en Haute-Sarine et donné les dates de quelques événements se déroulant dans la commune.

M. le Syndic demande si un citoyen souhaite émettre une remarque au sujet de ce procès-verbal. Comme cela ne semble pas être le cas, il propose à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'Assemblée du 22 mai dernier de le faire en levant la main.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée communale des comptes du 22 mai 2023 ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

M. le Syndic adresse un grand merci à Mme Anne Caille pour sa rédaction.

2 – APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 60'000.- POUR L'ÉTUDE DE LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT « AU VILLAGE 18 » À EPENDES

M. le Syndic propose de passer sans plus tarder au deuxième point de l'ordre du jour.

Accepté par une large majorité des personnes présentes, la commune a signé le 28 juin dernier l'acte d'achat pour le bâtiment « Au Village 18 » à Ependes. Comme expliqué lors de l'Assemblée du mois de mai, l'objectif est de pouvoir y aménager deux salles de classe et des locaux d'accueil qui manquent aujourd'hui cruellement à la commune. Pour présenter cette seconde étape, il cède la parole à Mme Sylvie Heimo.

Mme Heimo salue les personnes présentes et indique avoir le plaisir de s'adresser à elles pour la première fois en qualité de Conseillère communale pour proposer d'accepter l'étude pour la transformation du bâtiment sis « Au Village 18 » à Ependes, c'est-à-dire le bâtiment qui accueille actuellement le fitness. Elle rappelle que lors de la dernière Assemblée du 22 mai 2023, la population avait accepté l'achat de ce bâtiment. Le projet d'en faire un site scolaire secondaire avait déjà été évoqué.

Mme Heimo présente les effectifs scolaires et le nombre de classes entre 2019 et ce jour. Elle indique que les quatorze salles de classe des écoles d'Arconciel et d'Ependes sont occupées, voire qu'elles débordent puisqu'il a fallu trouver une solution pour ouvrir une quinzième classe pour la rentrée de septembre en transformant les anciens locaux de l'administration communale d'Ependes en salle de classe 1-2H : les vestiaires se situent au rez-de-chaussée, la salle de classe proprement dite est répartie dans trois espaces du premier étage, soit l'ancien guichet de l'administration, l'ancien bureau du responsable des finances et l'ancienne salle du Conseil. Comme il s'agit d'un bâtiment protégé, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, il a été nécessaire d'installer des parois de protection en bois pour préserver les boiseries et leurs peintures. Ces protections permettent aussi de sécuriser l'accès aux fenêtres dont le contre-cœur est trop bas par rapport aux normes de sécurité pour les enfants. Il s'agit d'une solution provisoire et le permis de construire pour le changement d'affectation est lui aussi limité dans le temps. Le Conseil communal envisage de créer deux salles de classe dans le bâtiment sis « Au Village 18 » pour pérenniser l'accueil de tous les enfants du cercle scolaire, en créant deux nouvelles classes, soit une au rez-de-chaussée et une à l'étage. Dans l'espace résiduel, il s'agira de créer des locaux annexes. En effet, plusieurs élèves ont besoin d'un appui particulier. Tous les intervenants – logopédiste, psychomotricienne, psychologue scolaire, enseignante de français – ont également besoin de locaux. Il est également prévu d'équiper le bâtiment d'un ascenseur. Pour rappel, l'école d'Arconciel dispose d'un ascenseur, mais pas celle d'Ependes. En vue de transformer ce bâtiment, le Conseil communal a demandé deux offres pour la partie qui va de l'étude du projet à l'établissement du dossier de mise à l'enquête. Mme Heimo précise que l'étude portera aussi sur la mise en conformité du bâtiment selon les normes applicables aux bâtiments publics, essentiellement en matière énergétique. Les deux offres reçues étaient très proches, avec seulement CHF 2'000.- d'écart. Le Conseil communal a choisi de donner la préférence à M. Loris Overney, habitant de la commune qui a son bureau d'architecture à Ependes.

Mme Heimo présente le plan de financement. Sur la base de l'offre déposée par M. Overney – soit CHF 45'000.- – des frais d'obtention du permis de construire – estimés environ à CHF 5'000.- –, et en tenant compte d'une part de divers et imprévus à hauteur de 20%, qui tiennent comptes d'éventuelles investigations complémentaires, notamment en matière d'amiante et pour la rénovation énergétique, le Conseil communal propose à l'Assemblée

d'approuver les frais d'étude de CHF 60'000.-. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire de recourir au crédit par l'utilisation des liquidités de la commune.

L'Assemblée est amenée à voter ce soir uniquement sur les frais d'étude. Mme Heimo espère pouvoir présenter, en principe lors de l'Assemblée de décembre, la demande de crédit pour la suite du projet, soit la réalisation et le suivi des travaux, d'éventuels travaux d'amélioration énergétiques du bâtiment, et le curage des canalisations de tout le complexe communal, soit l'Auberge du Château, la halle polyvalente et les nouvelles salles de classes.

Mme Heimo précise encore qu'une demande de subventions a d'ores et déjà été déposée en juin dernier auprès de la Commission cantonale des constructions scolaires, malheureusement sans réponse de leur part à ce sujet pour le moment. En cas de réponse favorable, le Conseil communal espère une subvention de l'ordre de 10 à 15% de la facture finale des travaux. Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 60'000.- pour l'étude de la transformation du bâtiment sis « Au Village 18 » à Ependes en site scolaire secondaire.

M. le Syndic remercie Mme Heimo. Il indique que le slide présentant le montant de l'investissement et projeté ce soir comporte une erreur. En effet, l'offre de M. Overney se monte à CHF 45'000.- et non CHF 60'000.- comme affiché à l'écran – le montant de CHF 60'000.- étant l'investissement global.

Ce projet d'étude a été soumis à la Commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 60'000.- pour l'étude de la transformation du bâtiment "Au Village 18" à Ependes tel qu'il vient d'être présenté.

Avant de procéder au vote, M. le Syndic ouvre la discussion concernant cet investissement.

M. Michel Riedo rappelle qu'il a déjà demandé si la DICS approuvait le projet, sans que le Conseil puisse lui donner une réponse. Il souhaite savoir si la réponse est désormais connue. M. le Syndic indique que le Conseil n'a pas encore pu soumettre un projet définitif et que le dialogue reste ouvert. Mme Heimo complète en indiquant que M. Loris Overney a pris contact avec la Commission des bâtiments scolaires afin d'établir un projet qui obtiendra l'aval de la DICS. Le projet sera le fruit d'une collaboration concernant les surfaces et les hauteurs à respecter. M. le Syndic indique que des premiers contacts informels avec cette Commission ont eu lieu concernant la hauteur sous plafond de la nouvelle salle de classe. Une dérogation à la hauteur semble possible, puisqu'il s'agit d'un projet de rénovation d'un bâtiment existant.

Mme Claudia Cotting souhaite savoir si l'offre de M. Loris Overney est une offre globale ou s'il existe un détail de ce qui est compris dans l'offre. Elle souhaite savoir si les études sont déjà réalisées et si le Conseil communal a obtenu le certificat énergétique du bâtiment. M. le Syndic indique que le mandat confié à M. Overney ira jusqu'à l'obtention du permis de construire. Pour le CECB qui devrait être établi lors de l'acquisition du bâtiment, le Conseil a renoncé à le demander puisque des travaux étaient prévus et que le bâtiment serait remis aux normes. Le certificat sera établi à l'issue des travaux. Mme Cotting souhaite savoir qui paiera ce certificat, respectivement si le vendeur le financera. M. le Syndic répète que le Conseil communal a renoncé à demander un certificat qui attesterait que le bâtiment nécessite des travaux.

Mme Corinne Goumaz revient sur le concept d'un espace à vocation sociale au centre du village dans le cadre de l'EMS. Elle se demande en quoi ce projet de rénovation va pouvoir

s'inscrire dans une enveloppe globale de centre de village harmonieux. M. le Syndic rappelle la nécessité de fournir de nouvelles salles de classe. Le site scolaire principal est celui d'Ependes et il participe à la vie villageoise.

M. Philippe Bapst souhaite savoir si le Conseil communal a étudié la possibilité d'ajouter un ascenseur dans l'école actuelle. M. le Syndic lui répond par l'affirmative. Les coûts d'une telle réalisation techniquement difficile seraient élevés et cet ascenseur ne desservirait pas forcément toutes les classes. Avec le projet soumis ce soir au vote, les bâtiments du cercle scolaire offrirait un total de huit classes pour un élève à mobilité réduite entre Arconciel et Ependes, soit pour une scolarité complète.

M. Didier Dumée demande au Conseil s'il a étudié la possibilité de surélever le bâtiment afin de créer une troisième salle de classe pour éviter de soumettre un nouveau crédit dans deux ou trois ans s'il manque à nouveau une salle de classe. M. le Syndic indique que l'analyse sera faite, mais qu'il n'est pas certain que cela soit techniquement possible.

Plus aucune question n'étant formulée, M. le Syndic précise que deux personnes sont arrivées en cours de présentation, portant la majorité absolue à 69 voix. Il propose de passer au vote à main levée.

Acceptez-vous l'investissement de CHF 60'000.- pour l'étude de la transformation du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes ?

Pour : 131

Contre : 1

Abstention : 4

L'investissement pour l'étude de la transformation du bâtiment "Au Village 18" à Ependes est donc approuvé à une large majorité. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

3 - INFORMATIONS SUR LE PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

M. le Syndic rappelle que le 27 février dernier, il y a eu plus de 200 curieux à vouloir découvrir le projet de nouvelles infrastructures communales résultant de multiples besoins identifiés par le Conseil. Lors de l'Assemblée communale du 22 mai, le Conseil communal avait demandé l'approbation d'un investissement visant à étudier de manière plus étendue ce projet.

Cette étape devait permettre principalement de :

- Mieux comprendre les aspects géologiques et hydrologiques de la zone, pour s'assurer de la constructibilité de la parcelle et de la faisabilité d'un tel projet dans cette zone d'intérêt général,
- Comprendre les obligations en lien avec le trafic supplémentaire qui serait engendré par ces infrastructures,
- Approfondir la question des infrastructures techniques (adduction en eau et épuration),

- Etudier de quelle manière la salle polyvalente pourrait être réhabilitée, ou tout du moins quel avenir lui serait donné,
- Examiner quels seraient les contraintes et les coûts liés au démantèlement des déchetteries actuelles,
- Et bien évidemment de réaliser une approche financière.

Tout ceci devait permettre de répondre aux différentes problématiques évoquées par les futurs utilisateurs de ces infrastructures. C'est donc sur la base des nombreuses questions, compliments, critiques, réclamations, interrogations et remarques, que le groupe de travail constitué de Mmes Sylvie Heimo et Laetitia Weber, et de MM Marc Money et Patrick Gendre, s'est mis au travail.

Ce soir, le Conseil souhaite présenter l'avancée des travaux et tenir les personnes présentes au courant de la suite du projet. Le Conseil a préparé quelques slides dans lesquels il souhaite traiter les points suivants :

1. Besoins et projet initial
2. Démarches entreprises
3. Résultat des études
4. Alternatives pour la halle polyvalente
5. Alternatives pour les déchetteries
6. Mobilité
7. Analyses / Commission financière
8. Prochaines étapes

M. le Syndic revient sur les besoins et les problématiques que le Conseil cherche à combler avec le projet présenté en février. Comme Mme Heimo l'a expliqué, le Conseil communal a dû, dans l'urgence, trouver de la place pour créer une quinzième salle de classe pour le cercle scolaire. Elle a également indiqué que 286 enfants fréquentent aujourd'hui les établissements scolaires. Les statistiques actuelles du contrôle des habitants comme les analyses démographiques mandatées par le district démontrent que la population devrait continuer à croître ces prochaines années dans la commune. Le nombre d'enfants semble se stabiliser pour l'année prochaine, mais il y aura très probablement de nouveau quinze classes ouvertes à la rentrée 2024. La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) requiert que les enfants aient trois périodes de sport par semaine, ce qui représente quarante-cinq périodes à fournir. Bien entendu il y a la piscine, les après-midis de ski, les sorties en forêt et au terrain de football ; mais bien trop souvent, il faut jongler entre ces activités extérieures et la combinaison de plusieurs classes pour une période de sport en salle. La salle actuelle ne peut offrir que vingt-huit de ces quarante-cinq périodes hebdomadaires requises aujourd'hui. Tous les jours, après les périodes scolaires et jusque tard dans la soirée, la salle où a lieu la présente séance est occupée par les clubs sportifs de la commune. La plupart doivent se restreindre ou même aller s'entraîner dans d'autres infrastructures. Les sociétés locales, jeunesse, musique et chant, l'occupent à tour de rôle également plusieurs fois par année. La demande de particuliers est importante, la salle n°1 est louée régulièrement.

Les besoins pour une infrastructure proche des villages, et nettement plus grande, est aujourd'hui évidente. Il faut s'imaginer la population de la commune dans dix et même quarante ans, l'âge de la salle dans laquelle a lieu l'Assemblée, et quels seront ses besoins. Un tel projet ne se réalise pas en un claquement de doigts, il faut anticiper l'avenir et répondre aux besoins actuels.

M. le Syndic se demande que dire des déchetteries. L'une se trouve dans une forêt au bout d'une route étroite et sinueuse. La seconde est mieux équipée et plus accessible mais souffre de défauts importants. Il est difficile de s'y rendre un mardi ou un jeudi soir. Avoir deux sites

offre, certes, quelques avantages, mais surtout beaucoup d'inconvénients et des coûts additionnels. A ceci vient s'ajouter le fait que le Service de l'environnement et celui des forêts pressent la commune pour fermer le site de Sales. Une solution pérenne doit être trouvée pour améliorer la gestion des déchets et le dépôt de ceux-ci par toute la population. Là aussi le besoin est clair, il s'agit d'investir pour le futur, de conjuguer le traitement des déchets, l'écologie et les coûts, tout en offrant des solutions d'apport facilité. C'est simple, à l'heure actuelle ni l'une ni l'autre ne répondent à ces critères.

Le projet présenté au mois de février prévoit dans un premier bâtiment une salle polyvalente double, des abris PC, des surfaces administratives et une cuisine. A l'extérieur vient s'ajouter un espace important permettant l'organisation de fêtes villageoises avec un couvert attenant au bâtiment principal. Le projet initial prévoit également la création d'une nouvelle déchetterie, la réfection du terrain de foot par sa mise aux normes, dites d'entraînement, et des volumes disponibles pour des futurs besoins communaux ou régionaux. Le but était de ne pas se retrouver sans potentiel d'agrandissement.

M. le Syndic laisse la parole à M. Marc Monney qui présentera les démarches et les analyses entreprises, mais surtout les résultats de celles-ci.

M. Monney indique que le projet a démarré au printemps 2022 avec des objectifs et des contraintes qui, à ce jour, ne sont plus tout à fait les mêmes. Le Conseil communal est conscient que tous les défis de développement de la commune sont étroitement interdépendants. Il suggère d'imaginer qu'ils constituent une pelote de laine dont il faut tirer le bon fil pour avancer l'ouvrage sans faire de nœuds. En effet, les remarques des citoyens, les questionnements du Conseil et la contrainte d'acceptation du PAL liée au Pré du Bugnon, soit le home médicalisé, ont obligé le Conseil à bien étudier la globalité des projets pour trouver le bon fil à tirer, afin qu'ils voient le jour avec logique, bon sens et économicité. Aujourd'hui, le Conseil communal est convaincu que le projet retenu répond à tous ces critères. Grâce au crédit approuvé en mai dernier, les investigations sur la composition des sous-sols ont pu être menées à bien. Il est vrai qu'il est toujours mieux d'en connaître la nature avant la construction, afin de diminuer les surprises et, de facto, l'augmentation des coûts. Le passage de plusieurs sources est connu, et il a fallu en premier lieu les cartographier.

M. Monney montre à l'écran les tracés identifiés des sources des familles Galley, Goumaz et Nösberger. Il indique que la carte présente sept points jaunes qui représentent les essais de pénétration, qui servent à connaître la nature du sous-sol. Ces analyses ont permis de déterminer qu'il y a des couches dures entre trois et cinq mètres de profondeur, qui expliquent également la difficulté qu'a l'eau à s'infiltrer. Ces essais ont été complétés par des fouilles d'environ un mètre de largeur et quatre mètres de profondeur, concentrées dans la future zone de construction. Elles ont permis de connaître plus en détail la constitution des différentes couches du terrain, soit du gravier, de l'eau, et surtout un sous-sol stable entre trois et quatre mètres de profondeur, qui permettra la construction du complexe. Le rapport des analyses indique que le projet est réalisable sous certaines conditions, comme par exemple la mise en place d'un drainage sous le niveau de la semelle de la construction. La conduite de transport de l'eau du GAME, qui alimente Arconciel et Senèdes par le biais d'un bouclage, est présentée en bleu sur le plan.

M. Monney indique que le Conseil communal a fait analyser l'évacuation des eaux, par le biais du raccordement du nouveau complexe, la mise en séparatif du quartier du Vuasoz et Derrière Grand-Champ, en face du complexe. Les eaux claires seront rejetées directement dans le ruisseau du Rialet, alors que les eaux usées seront dirigées dans la canalisation du quartier du Rialet, environ 350 mètres plus à l'Ouest.

Mme Heimo prend la parole pour présenter la suite des analyses. Elle indique que le besoin en halle de gym est avéré. Il s'agit maintenant de savoir où elle doit être réalisée. Le groupe de travail s'est proposé de faire un pas en arrière pour être sûr d'avoir envisagé toutes les solutions. Sur la base d'un plan d'Arconciel, Mme Heimo indique que les zones qui pourraient accueillir ce type d'infrastructure sont les zones d'intérêt général, en gris sur la carte, et les zones de centre, en brun. L'observation du plan de zones du village d'Arconciel mène au constat qu'il n'y a pas beaucoup de terrains disponibles et adéquats. Le terrain situé à côté de l'école d'Arconciel, côté Ependes, est à cheval sur les deux zones précitées. La surface d'environ 1'400 m² n'est pas suffisante pour une halle double. Quant à la parcelle qui accueille le terrain de football et la déchetterie d'Arconciel, il y a une surface disponible plus importante, mais sa situation est excentrée et par conséquent les trajets pour les écoliers seraient rendus plus difficiles.

Une observation du plan de zones du village d'Ependes met en évidence un solde de zone d'intérêt général en-dessous de l'école d'Ependes, direction le Petit-Ependes. L'emplacement de cette parcelle à proximité de l'école serait très intéressant pour une halle de gym. Cependant, le bâtiment se retrouverait encaissé entre l'école et la poterie. Se pose alors de nouveau la question de l'accès, du parking. Et cela ne résoudrait pas la question de la place de fête.

S'agissant du Pré du Bugnon destiné à accueillir un EMS, le groupe de travail a demandé à l'architecte de la commune de voir s'il était possible d'y mettre également la halle de gym. Si elle est mathématiquement faisable, cette option constituerait une densification très importante du centre du village, avec une qualité urbanistique difficile à trouver, et il faudrait probablement créer un parking à l'extérieur du village. Cette solution n'est pas réaliste. Et il n'y aurait pas de place de fête.

Finalement, le groupe de travail a demandé à l'architecte de la commune d'envisager l'agrandissement de la halle de gym existante. Cette variante présupposerait l'acquisition par la commune du terrain de la cure appartenant à la paroisse d'Ependes et de la succursale de la Banque cantonale. Le Conseil communal a approché la Paroisse à ce sujet et elle serait disposée à entrer en matière sur cette question moyennant quelques conditions évidemment. La BCF n'a par contre pas été approchée.

Mme Heimo indique que la première variante présentée à l'écran n'est pas possible puisqu'elle empiète sur le commerce Denner existant. Cette variante pourrait peut-être être optimisée en prévoyant par exemple les vestiaires en sous-sol. L'espace à disposition est manifestement trop étroit. La seconde variante essayait de tourner la halle dans l'autre sens. Techniquement, cette variante est réalisable. Mais les distances résiduelles avec les bâtiments voisins, notamment le mur du cimetière et le commerce Denner, sont extrêmement faibles.

Mme Heimo a initialement vu d'un œil favorable l'idée d'implanter la halle de gym au centre du village, la voyant comme une alternative intéressante. Mais cette option ne résout pas les questions de place de fête ou de parking. Elle met en doute l'harmonie du développement pour la commune en plaçant une halle double à cet endroit, compte tenu des bâtiments existants et de l'arrivée prochaine d'un EMS.

Le groupe de travail a alors consulté la commission d'aménagement en leur posant ces mêmes questions et en leur soumettant ces mêmes plans. Au moment de les consulter, le Conseil communal ignorait encore qu'un accord allait être trouvé avec les opposants au PAL, ouvrant la voie au développement d'un EMS. La conclusion de la commission d'aménagement était la suivante : si le projet de home n'aboutissait pas, alors la salle devait être construite au Pré du Bugnon, avec une place d'accueil pour les activités villageoises. En revanche, si le projet de home aboutissait au centre du village, alors le site du Rialet devait être privilégié pour la halle double.

Dès lors que le Pré du Bugnon est désormais réservé à l'EMS et aux appartements protégés, c'est bel et bien sur le terrain du Rialet qu'il convient d'installer le centre sportif.

S'agissant de la halle de gym actuelle, et compte tenu de l'arrivée de l'EMS, l'idée du groupe de travail est d'utiliser le volume pour créer des appartements protégés, tout en conservant une salle de rencontre au rez. Dans tous les cas, ce volume gardera une fonction d'utilité publique.

M. Monney prend la parole pour présenter les deux déchetteries existantes, leurs gros inconvénients et leurs petits avantages. Celle d'Ependes est en zone de forêt et le Service des forêts demande depuis longtemps au Conseil communal de la retirer. Par contre, la déchetterie d'Arconciel est dans une zone adéquate et a du potentiel d'extension. Son principal problème réside dans son accès, avec un trafic déjà important. Le fait d'y reporter le trafic des usagers de la déchetterie d'Ependes augmentera les problèmes de circulation et n'est pas envisageable en l'état.

Tous les emplacements en zone d'intérêt général ont été analysés. Les discussions menées avec la commission d'aménagement ont permis de mettre en lumière l'idée d'installer des points de collecte qui permettraient de diminuer le trafic dans la déchetterie principale. Ces lieux pourraient être fermés et accessibles uniquement avec une carte et selon des horaires précis, comme pour l'accès à la benne compacteuse. Le Conseil communal a donc décidé de tester, sur la période de novembre et décembre, des variantes, comme par exemple le maintien de la déchetterie à Arconciel et la création d'un ou plusieurs points de collecte sur la commune pour le verre, le papier et le PET. Pendant cette période de test, un comptage des véhicules arrivant à la déchetterie sera effectué afin d'estimer le trafic généré par les différentes solutions et d'évaluer la pertinence de zones de collecte. La distribution d'un tout-ménage en temps voulu permettra de renseigner les citoyens et détaillera les conditions du dépôt des déchets. Le Conseil communal souhaite trouver la solution la plus pratique et la moins encombrante pour les citoyens et la commune. C'est pourquoi, il a besoin que les citoyens participent à ces tests en utilisant ces différents points de collecte.

Ces tests permettront d'estimer le trafic généré par les déchetteries, et l'impact de zones de collecte supplémentaires sur le trafic dans la zone des déchetteries. Ainsi, le Conseil communal évaluera aussi la pertinence de zones de collecte supplémentaires. Toutes ces données seront prises en compte lors du choix de l'emplacement de la nouvelle déchetterie.

Mme Heimo aborde la question de la mobilité douce en lien avec le projet d'infrastructures au Rialet. Trois variantes ont été imaginées pour rejoindre le Rialet depuis le village d'Arconciel :

1. Un trottoir, le long de la route existante,
2. Une piste mixte, prévue pour les piétons mais où les vélos seraient admis, également le long ou à proximité de la route existante,
3. Et enfin un nouveau tracé à travers champs, avec un minimum de dénivelé, côté forêt, qui emprunterait le chemin déjà existant côté Arconciel.

Comme les terrains agricoles situés entre la route et la forêt contiennent des surfaces d'assolement, la dernière variante d'un tracé à travers champs s'est assez rapidement révélée la plus compliquée à mettre en œuvre. Elle a donc pour l'heure été écartée.

La question de mobilité douce n'étant pas intrinsèquement liée au projet de halle de gym, elle sort du projet de nouvelles infrastructures et constitue un projet séparé mené par M. Samuel Kolly, responsable du dicastère des routes. Pour votre information, M. Kolly a d'ores et déjà demandé une offre à un bureau d'ingénieurs pour étudier la problématique.

M. le Syndic remercie Mme Heimo et M. Monney. Il poursuit en indiquant que du côté financier, la commission responsable a été interrogée sur le sujet. Naturellement le projet initial leur a été présenté en détail, mais la question des chiffres était au cœur des discussions, soit de gros tableaux Excel qui ont dans un premier temps été validés par l'organe de révision de la commune. Il précise que Mme Catherine Beaud, qui s'occupe du mandat pour la société BDO, est également Syndique de la commune de Riaz et qu'elle a contribué activement à la mise en place de MCH2 dans les communes fribourgeoises.

M. le Syndic présente un résumé de ce que ces tableaux ont permis de calculer. Comme point de départ, il y a les deux exercices antérieurs et le budget 2023 de la commune. Sur cette base, il faut imaginer l'évolution de la commune, des charges et des produits. En fait, le seul élément quantifiable utilisable comme base est la démographie. Les parcelles libres sont connues, les projets sont en cours et planifiés. La population au 31 décembre est utilisée pour calculer la participation de la commune à la plupart des charges liées qu'elle doit assumer annuellement. Seulement, le chiffre utilisé est celui de fin 2022 pour les budgets 2024 par exemple. Plus ou moins la même chose se produit avec les revenus, les personnes qui s'installent à Bois-d'Amont cette année, dont les données fiscales ne sont pas encore connues, ne seront taxées dans la commune que l'année prochaine et contribueront donc seulement à l'élaboration du budget 2025. En résumé, il y a donc plus ou moins deux ans de retard pour les charges comme les produits. Les chiffres connus ont été introduits et le Conseil communal a extrapolé ce qui pourrait se dérouler jusqu'en 2027, pour avoir une projection sur les cinq prochaines années.

M. le Syndic relève que l'évolution de la population est basée sur des hypothèses qui peuvent être longuement discutées et débattues. Mais il estime que les chiffres tiennent la route. Ces chiffres doivent être mis à jour régulièrement. Il s'agit d'un processus au moins annuel de mise à jour des informations.

La planification financière et les investissements ont naturellement été pris en compte, surtout leur financement et amortissement à partir des années qui suivent leur réalisation, pour autant que tout soit fait et dans les délais imaginés. Les investissements approuvés ces dernières années ont été intégrés et la réalisation des salles de classe dans le bâtiment « Au Village

18 », qui vient de vous être présentée, a été anticipée. Sur la base des informations données par les deux grandes associations de communes auxquelles la commune contribue, le Conseil communal a intégré leurs propres planifications financières. Le crédit de construction des halles a aussi été ajouté dès 2026, partant du principe que ce serait le début du chantier. Enfin, il fallait en déduire le budget de l'année où l'ensemble des infrastructures seraient terminées et donc leur charge financière et comptable intégrée. Il s'agit ici de l'année « T ». Le Conseil communal n'a évidemment pas pris simplement ces évolutions démographiques comme unique vérité. Sur la base de son appréciation et de celle de la commission financière, certains facteurs ont été altérés pour tenter de s'approcher au plus près d'une réalité finalement très hypothétique.

Puis, sur la base de tout ceci, les deux indicateurs financiers majeurs prévus dans MCH2 ont été contrôlés, soit l'endettement net et le taux d'autofinancement.

Dans la première version, investir 23 millions était compliqué. La fortune de la commune est importante, mais la capacité d'endettement n'était pas suffisante. Le patrimoine communal est classifié dans deux catégories : le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Le premier doit répondre à une certaine utilité publique et le second peut être assimilé à un investissement. Lors de l'introduction de MCH2, le Conseil communal avait pris le parti de considérer l'ensemble des bâtiments communaux comme patrimoine administratif. Le complexe communal d'Arconciel avait été construit dans le cadre des logements subventionnés WEG. Les subventions ont pris fin en 2018. Il est au bilan de la commune à sa valeur comptable résiduelle. Le Conseil privilégie donc de l'attribuer au patrimoine financier pour pouvoir l'inscrire à sa valeur commerciale. Il a été estimé par des professionnels et il produit en fait l'important bénéfice qui est projeté en 2024.

Validée par l'organe de révision, cette adaptation comptable permet une augmentation importante de la capacité d'investissement de la commune ; cette adaptation engendre un produit l'année où l'opération est réalisée, soit environ 3,5 millions et diminue ensuite d'environ CHF 200'000 les charges d'amortissement à intégrer dans les budgets annuels.

En résumé, le tableau affiché présente l'évolution des charges et des produits qui pourraient être mis au budget ces prochaines années. Tout à droite se trouve cette fameuse année « T », celle où les investissements seront terminés et totalement payés.

L'évolution du résultat est également visible, avec une forte augmentation en 2024 due à la conversion du complexe en patrimoine financier, puis une évolution plus mesurée. Il s'agira de planifier le meilleur moment pour faire cette adaptation purement comptable. Puis vient l'année « T », où est introduite la prise en charge financière et comptable de la dépense. Sur la base de ce qui vient d'être présenté, le programme a été revu et une halle polyvalente double sans espace pour l'administration est prévue, un programme réduit au niveau des aménagements extérieurs et de la réfection du terrain de football. Pour ce programme, et avec un scénario encore ouvert au niveau de la déchetterie, le Conseil communal a tenu compte d'un investissement net de CHF 16'400'000. Les subventions ont été estimées à environ CHF 1'600'000. Un excédent de charges est quant à lui estimé à environ CHF 500'000. Les frais d'entretien et d'exploitation des différentes nouvelles infrastructures ont également été prises en compte.

Sauf évidemment pour l'année avec le bénéfice comptable extraordinaire, les exercices évalués présentent un excédent de charges qui ne dépasse pas les 4% du budget. Même si avec MCH2 le Conseil communal n'est plus contraint d'adapter les impôts si le seuil des 5 % est dépassé, l'Assemblée peut constater que l'on se trouve globalement et surtout à l'année « T » en dessous. Bien entendu il ne s'agit là que de projections et personne n'a trouvé sous son lit la fameuse boule de cristal qui serait pourtant bien utile. Cette approche est pragmatique et factuelle, évidemment sujette à beaucoup d'inconnues. Il serait utopiste et mensonger d'affirmer le contraire. Elle a cependant le mérite de démontrer que le développement des infrastructures de la commune est possible. Cette approche et les

résultats qu'elle donne ont été validés par l'organe de révision et surtout par la commission financière qui a travaillé sur ces tableaux depuis le mois de juillet.

Ceux-ci seront naturellement mis à jour à chaque étape du projet et feront partie de la présentation du budget en décembre prochain. Il était cependant important pour le Conseil de pouvoir montrer qu'il avait pris les remarques de la population au sérieux, que le travail avait été fait et que l'approche tenait la route. Un tel projet n'engendrera pas d'augmentation d'impôts, ou tout du moins il n'en sera pas le facteur principal.

Lors de l'Assemblée de mai, le Conseil avait évoqué son intention de répondre aux questions et problématiques des citoyens pour pouvoir présenter un projet « final » qui répondrait à la plupart des attentes. Revenant sur les informations données et les points de réflexion que ses collègues et lui-même viennent d'aborder, M. le Syndic précise que la question du home restait centrale. C'est seulement dernièrement que la question du retrait du recours au PAL d'Ependes a été résolue.

Pour le Conseil, comme pour la commission d'aménagement, cette étape était décisive pour présenter aux habitants de Bois-d'Amont un projet étudié. D'où les informations communiquées ce soir. Le projet va désormais être affiné en tenant compte de tout ce qui a été dit. Il sera peut-être plus petit, sur plusieurs sites ou réalisé de manière séquentielle, avec des infrastructures sportives extérieures ou pas. Ce qui est sûr, c'est que l'emplacement proposé initialement est bel et bien le plus adéquat pour réaliser un site sportif et offrir aux habitants de la commune un endroit pour se retrouver. Le seul objectif du Conseil communal est de pouvoir répondre aux besoins évoqués et d'offrir aux habitants de la commune un projet qui puisse répondre aux attentes actuelles et futures. Aujourd'hui le développement d'une halle polyvalente avec tous les à-côtés présentés ce soir va se poursuivre, et des tests grandeur réelle vont avoir lieu pour identifier la meilleure solution pour une gestion adéquate des déchets.

Sur la base du planning présenté en février dernier, la suite se dessine de la manière suivante. Dès le mois de décembre, une phase de concours sera proposée à la population sur la base d'un projet clair dont les limites et le cadre auront été définis précisément. S'en suivra le concours lui-même avec une présentation des lauréats à l'automne 2024 et, vraisemblablement déjà en décembre de la même année, une Assemblée dédiée à l'approbation d'un crédit d'investissement. La suite est connue, et si tout se passe bien, la mise en exploitation pourrait avoir lieu durant l'année scolaire 2029-2030.

Il s'agit d'un projet d'avenir, qui offrira des équipements modernes, de proximité et répondant à une réelle demande, offrant à la commune les moyens de rester attractive. Avec l'EMS et ce qui sera créé ici, la commune disposera d'infrastructures qui lui permettront de répondre aux besoins et préoccupations du plus grand nombre.

M. le Syndic conclut en indiquant que si les citoyens n'ont pas été appelés à voter ce soir, le Conseil leur cède cependant volontiers la parole. Il réitère ses instructions de bien vouloir attendre le micro et de commencer par se présenter.

Mme Carole Kolly revient sur l'étude d'implantation de salles de sport au centre du village. Elle relève que les croquis présentés font état de l'ajout de salles à côté de la salle existante. Elle demande si l'agrandissement de la salle actuelle a été étudié, plutôt que d'investir un montant important pour transformer la salle en appartements. M. le Syndic répond que la salle actuelle ne respecte plus les normes. Pour obtenir des subventions, il serait indispensable de l'agrandir. Sur la base de la présentation Powerpoint, il indique que le Conseil a également étudié la possibilité d'agrandir la salle existante et d'ajouter une salle supplémentaire. Mais la place manque.

M. Didier Dumée souhaite savoir si la salle sera détruite. M. le Syndic lui indique que l'objectif est de lui attribuer une fonction d'utilité publique, soit une salle d'accueil, de rencontre, prestation que la commune souhaite offrir. En complément de la création de l'EMS, il est nécessaire de créer des appartements protégés, qui sont une solution de réaffectation. On pourrait également étudier la transformation de la halle en salles de classe, voire d'en créer de nouvelles. Le Conseil souhaite se laisser une certaine liberté. M. Dumée revient sur le crédit approuvé pour la transformation du bâtiment « Au Village 18 » et se demande s'il est judicieux. M. le Syndic rappelle que le calendrier de réalisation de l'EMS est prévu dans une dizaine d'années. Le Conseil communal ne peut pas attendre aussi longtemps car les salles de classe manquent. M. Dumée souhaite savoir s'il ne serait pas adéquat de prévoir un ascenseur utilisable pour les deux bâtiments. M. le Syndic lui indique que l'espace est déjà existant pour l'ascenseur dans le bâtiment « Au Village 18 ».

M. Pierre Flüeler demande s'il ne faudrait pas construire une autre école. M. le Syndic confirme que la question s'est posée au printemps dernier, avant d'étudier le projet de deux salles de classe uniquement. Il est possible de créer un nouveau cube blanc, avec quatre ou cinq salles de classe. Le problème reste celui des délais pour obtenir les autorisations et réaliser le bâtiment. Pour des coûts plus raisonnables, il est plus simple de rénover l'immeuble, et les salles seront disponibles plus rapidement pour des besoins actuels aigus.

M. Claude Schorderet relève que n'étant pas originaire d'Ependes, il n'est pas au courant du projet. Il souhaite savoir où seront développés les appartements protégés. M. le Syndic affiche le plan de la présentation Powerpoint. Le projet d'EMS prévoit cent lits médicalisés, qui seront complétés par une trentaine d'appartements protégés. M. Schorderet ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible d'implanter également la halle au centre du village. M. le Syndic indique qu'il n'y a pas suffisamment d'indice pour développer également ce projet. Par ailleurs, il n'y aura plus d'espace pour faire des fêtes villageoises, plus d'espace de rencontre extérieur.

Mme Claudia Cotting souhaite rebondir sur les propos de M. Claude Schorderet en demandant des précisions sur l'emplacement destiné à la convivialité, respectivement où seront prévues les places de parc. M. le Syndic répond que cet espace est prévu à proximité du nouveau centre sportif. Il permettra d'accueillir des événements différents, d'une plus grande ampleur, et même partiellement au sec. Les places de parc au centre du village seront maintenues et complétées par les places destinées à l'EMS, pour la plupart souterraines. Mme Cotting demande confirmation qu'il n'y aura plus de centre de convivialité au centre du village. M. le Syndic confirme.

Mme Claudia Cotting revient sur les zones de collecte. Elle souhaite des informations sur les emplacements prévus et la manière dont la collecte se déroulera. M. Monney lui répond que ces zones ont pour but de décharger les déchetteries. En effet, les utilisateurs qui n'auront à déposer que du papier, du verre et du PET n'auront pas besoin d'aller à la déchetterie et pourront utiliser ces zones. Le Conseil a obtenu l'autorisation de poser provisoirement des bennes sur ces zones, actuellement envisagées sur le parking à Ependes et à Arconciel, avec un site à définir. Lorsque les citoyens se rendront au commerce Denner, ils pourront également éliminer et recycler certains déchets. Cela permettra de quantifier le trafic en fermant, provisoirement, la déchetterie des Râpes à Sales. Seul un exercice à grandeur réelle permettra au Conseil de chiffrer le trafic. En cas de problème, la déchetterie sera réouverte. L'information détaillée suivra via la distribution d'un tout-ménage.

Mme Claudia Cotting rappelle que les bennes ne sont pas gratuites et souhaite savoir si le Conseil communal compte les acheter. M. Monney lui répond que les bennes seront louées provisoirement, probablement deux fois trois bennes, pour une période de deux mois. Un contact sera pris avec un fournisseur. Cette solution ne met pas la commune à l'abri d'une utilisation de ces bennes par des personnes extérieures à la commune. Mais grillager ces

bennes ou fermer leur accès par des badges ferait retarder le test d'une année. M. le Syndic complète en indiquant que l'objectif de ce test est de quantifier l'effet de la fermeture de l'une des deux déchetteries, tout en soulageant l'accès à cette déchetterie unique via des points de collecte plus proche. Il s'agira d'identifier s'il s'agit d'une véritable solution avant d'investir dans une grande déchetterie au Rialet.

Mme Claudia Cotting demande si ces six bennes supplémentaires nécessiteront six fois plus de personnel de surveillance. M. Monney rappelle que ces points de collecte seront ouverts, sans surveillance, comme il en existe par exemple à Marly, devant le commerce Migros. Des panneaux seront placés devant ces points, précisant par exemple les horaires, les personnes autorisées à y accéder. Il s'agit d'une phase de test pour laquelle on ne va pas ériger des fortifications pour les démonter deux mois plus tard. Le but est d'avancer sur le projet, sur la base des informations récoltées de manière pragmatique et rapide, sur l'affluence des utilisateurs à la déchetterie. Des contrôles aléatoires seront effectués dans ces dépôts, mais sans volonté de traquer les personnes en tort. Ce test permettra d'affiner la discussion à propos de l'emplacement de la future déchetterie, soit à Arconciel ou au Rialet, en affinant la question de la circulation. Cela permettra de dimensionner le projet et son accès.

Mme Claudia Cotting revient sur les surfaces administratives prévues dans le projet et demande si la commune compte engager du personnel ou déplacer le personnel situé à Arconciel. M. le Syndic l'informe que les discussions du groupe de travail ont mené à la conclusion que ces surfaces n'étaient pas indispensables aujourd'hui dans le volume de la halle polyvalente. Cependant, le but est de garder la possibilité de développer de tels volumes à l'avenir. Si l'administration devait s'agrandir, la commune utiliserait des locaux qui lui appartiennent déjà.

M. Pierre Roulin demande si un investissement de 12 millions laissera encore à la commune la possibilité d'investir pour d'autres choses urgentes, comme le trottoir entre Arconciel et le nouveau complexe. M. le Syndic corrige le chiffre, soit 16,4 millions, qui seront financés par des fonds extérieurs, et non par des fonds propres, afin de préserver les fonds à disposition, comme la réserve de l'eau et de l'épuration. Cela permettra de continuer à réparer et aménager ces infrastructures.

M. Pierre Roulin pense que le fait de poser les poubelles permet de savoir exactement le nombre de personnes qui passent dans les déchetteries, via la date et l'heure du dépôt. M. le Syndic rappelle que le but est de quantifier l'affluence dans les déchetteries avec l'ouverture des points de collecte. Il pense que les utilisateurs iront à la déchetterie de manière plus irrégulière. M. Monney complète en rappelant que tous les utilisateurs de la déchetterie ne déposent pas forcément leurs déchets ménagers à la benne compacteuse. Le Conseil communal reste preneur d'une meilleure solution.

Mme Catherine Schorderet souhaite savoir si la planification financière a tenu compte de la baisse du pouvoir d'achat qui se profile pour beaucoup de gens. Les rentrées financières vont diminuer, même s'il est difficile de l'estimer. La lecture des journaux permet de se rendre compte que « les communes tirent en arrière ». Avec un taux d'imposition à 85%, elle estime que l'attrait du village de Bois-d'Amont va diminuer. Elle craint que le Conseil passe à côté du chauffage à distance à Arconciel et de l'installation de panneaux solaires, soit les investissements pour des économies d'énergie et pour favoriser les énergies vertes. M. le Syndic confirme que les éléments ont été pris en compte dans la planification à leur coût le plus élevé. Mais l'incidence du pouvoir d'achat est extrêmement difficile à estimer. Les revenus fiscaux utilisés dans les budgets antérieurs ont été utilisés comme base de calcul, avec des projections prudentes. Le Conseil communal ne pourra répondre que dans quelques années si ces chiffres étaient conformes à la baisse du pouvoir d'achat. Il est cependant

certain que les calculs tiennent la route à ce jour et les informations continueront à être mises à jour et à être transmises à l'Assemblée, comme l'exige MCH2.

M. Sébastien Viridis souhaite savoir quel type de procédure est prévu. M. le Syndic répond qu'il s'agira d'un concours. Le Conseil communal se fait assister par un bureau d'architecture dans ces démarches.

M. Daniel Python indique n'avoir rien compris au principe des bennes. Il souhaite savoir ce que le Conseil communal compte y mettre, comment elles seront contrôlées. M. Monney répète le concept. Actuellement, la commune dispose de deux déchetteries, soit une à Arconciel et une à Ependes. Demain, il faudra construire, rénover ou agrandir une déchetterie. Aujourd'hui, le Conseil communal se demande combien de voitures fréquentent les sites afin de dimensionner le projet futur, et il n'est pas possible de répondre. Il n'est pas nécessaire de réaliser une énorme déchetterie trop chère et sous-utilisée si le besoin n'est pas là. Le Conseil communal veut quantifier le volume de voitures en faisant des tests avec des centres de récolte à l'extérieur des déchetteries, par exemple avec un centre à Ependes et un centre à Arconciel, qui pourraient récupérer papier, PET et verre. Ces centres permettront aux utilisateurs de déposer certains déchets lors de leur passage, plutôt que d'aller à la déchetterie le mardi, le mercredi, le jeudi ou le samedi. Les utilisateurs qui ne doivent se débarrasser que de ce type de déchets n'iront plus à la déchetterie et cela diminuera le nombre de véhicules. Afin d'être le plus juste possible, M. Monney indique même que l'idée est de fermer la déchetterie de Sales pour obliger tous les habitants de Bois-d'Amont à aller à Arconciel. S'ils n'ont pas besoin d'aller à la déchetterie grâce aux centres de collecte, il sera possible de chiffrer le nombre de véhicules.

Mme Chantal Brugger demande s'il est prévu de poser des Molok s'il s'avère que les points de collecte sont une bonne idée. M. Monney lui répond que cela n'est pas encore envisagé. Actuellement, le Conseil communal amène l'idée des centres de collecte. Mais il est possible que ces centres ne soient pas utiles. Molok et bennes seront étudiés dans le projet de déchetterie, avec peut-être des centres de collecte.

M. Didier Dumée indique que l'OFROU disposent de compteurs routiers, qui permettraient au Conseil communal de compter les véhicules qui transitent. M. Monney lui confirme qu'il serait possible d'utiliser ce système à Ependes, mais pas à Arconciel, en raison des manœuvres des voitures.

M. Didier Dumée estime que la création d'une voie centrale sera nécessaire afin de pouvoir tourner à gauche en direction du futur centre en venant d'Ependes. Il se demande qui va financer cette troisième voie. M. Monney lui indique qu'il y a actuellement une autorisation d'entrée au Vuasoz. Pour l'instant, une voie de présélection n'a jamais été évoquée. M. le Syndic confirme que le Service de la mobilité a déjà indiqué que la route devra être élargie, mais le point de contact avec la route cantonale est suffisant.

M. Didier Dumée souhaite savoir combien de places de parc sont prévues. M. le Syndic lui répond que le projet en prévoira autant que la loi l'autorise. M. Didier Dumée indique que les véhicules devront se parquer dans les prés et demande que les Conseillers soient réalistes. M. Monney prend l'exemple de Le Mouret, qui a vu une augmentation progressive du nombre de places et qui en manque encore. Il faudra envisager un parcage le long de la route, en collaboration avec la police. M. le Syndic complète en confirmant que le projet respectera les normes VSS.

Un citoyen demande si les places de parc deviendront payantes puisqu'il n'y en aura pas assez. Il demande si le Conseil communal a réfléchi à une amélioration de la desserte des bus TPF, qui coûtent une fortune. En tant que détenteur d'un abonnement, il connaît bien la

problématique et estime que les enfants qui utiliseront les infrastructures auront besoin d'une augmentation de la desserte. M. le Syndic indique que la cadence en début et fin de journée est à la demi-heure, mais inférieure dans les heures creuses.

Mme Magali Goumaz revient sur le concept de convivialité. Elle estime qu'une telle zone serait mieux placée au centre du village. Elle souhaite par ailleurs savoir combien de fois par année cette zone de convivialité serait utilisée. M. le Syndic lui répond que les notions de convivialité et de place de fête peuvent être abordées de diverses manières ; en effet, l'arrivée d'un home permettra une vie intergénérationnelle et sociétale au centre du village. La place de fête prévue dans le projet servira par exemple pour l'organisation de la Bénichon, prévue dans quinze jours, grâce à des infrastructures de meilleure qualité comme une cuisine équipée, un avant-toit. Le Conseil communal nuance donc les notions avec un centre scolaire et un EMS au centre du village, et une place de fête à l'extérieur. Le Conseil communal aimerait voir plus de manifestations se développer à l'avenir.

M. Michael Zurkinden revient sur le crédit d'étude qui sera soumis au législatif en fin d'année. Il souhaite savoir si cette étude tiendra compte de l'alternative de la halle au centre du village ou si elle a déjà été rejetée. M. le Syndic lui confirme que cette option est rejetée. M. Zurkinden souhaiterait pouvoir comparer les deux options. M. le Syndic répète l'explication donnée, soit que la place physique manque à cause des contraintes liées aux terrains voisins. Il n'est pas possible de réaliser tout ce qui est prévu au centre du village.

Mme Magali Goumaz souhaite savoir à quoi servira une halle double, respectivement si elle ne sera utilisée que pour la Bénichon. M. le Syndic dément : la halle double n'est pas destinée à l'organisation de la Bénichon, mais répond aux besoins des écoles et des sociétés sportives. La place en béton à l'extérieur n'est pas très chère. M. Monney complète en indiquant que la Bénichon est organisée chaque année ; il faut cependant encore penser aux sociétés de jeunesse, aux Joutes Inter-Pompiers et à plusieurs autres activités qui se créeront. Le Conseil communal a ainsi dû refuser l'installation d'un cirque il y a quelques temps, faute de place. Cette zone permettrait à ce genre d'activités de se développer, d'utiliser les infrastructures comme l'espace devant la halle de gymnastique. Mme Valentine Rigolet indique que l'Intersociété, représentant le chœur mixte, les sociétés sportives et la fanfare, organise environ une manifestation par mois. La Bénichon n'est qu'un exemple de ces manifestations. Le Brass Band est limité en place et les sociétés en viennent à louer des locaux à Le Mouret car les infrastructures ne suffisent plus. Il y a un réel besoin pour les sociétés locales en plus des besoins des écoles.

Applaudissements de l'Assemblée.

Un citoyen demande si la salle polyvalente pourra être utilisée le soir, par exemple pour le chœur mixte. M. le Syndic répond que les sous-sols disposeront d'abris PC, mais également de volumes annexes afin de pouvoir offrir aux sociétés des salles de répétition plus adaptées et plus grandes.

M. Pierre Roulin pense que la problématique du parking est importante. Il reconnaît que le manque de places de parc n'est pas de la faute du Conseil communal, mais la solution n'est pas d'aller se parquer chez les voisins, comme par exemple le pré de la famille Goumaz qui subira cela toute l'année. M. le Syndic confirme que dans l'éventualité de l'organisation d'un événement important, la commune donnera des règles sur les places de parc qui devront être suivies. Par le passé, le champ appartenant à l'Etoile du Matin a déjà été utilisé. Le but du Conseil communal est d'éviter que les utilisateurs se parquent chez les privés. M. Roulin estime que ces règles ne seront pas suivies lors des locations à des privés. M. le Syndic répond qu'il existe la possibilité pour la commune de verbaliser. M. Monney complète en indiquant qu'un problème similaire existe avec les écoles. Les automobilistes devraient

respecter le règlement, et la commune est obligée de prendre en chasse les contrevenants, dans un premier temps en les informant.

Mme Josiane Bersier souhaite savoir s'il y aura deux terrains de football dans le projet, respectivement ce qui adviendra de celui d'Arconciel. M. le Syndic indique que celui à proximité du projet sera rénové. Le FC utilise aujourd'hui quatre terrains, dont deux à Le Mouret.

Mme Josiane Bersier souhaite savoir quel avenir est réservé aux deux restaurants et à leurs salles attenantes. M. le Syndic répond que la salle d'Arconciel restera à disposition du tenancier pour des mariages, des événements privés, des petits concerts et des petits événements. Pour Ependes, il n'y a pas de lien fort entre le restaurant et la halle polyvalente. L'objectif est cependant de recréer une salle de rencontre, par exemple pour les apéritifs après les enterrements.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour ces questions fort intéressantes.

4 - DIVERS

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite donner rendez-vous le lundi 4 décembre 2023 pour l'Assemblée communale dédiée au budget 2024. Le crédit d'investissement pour la phase de concours des nouvelles infrastructures communales sera présenté. Le Conseil communal espère une importante participation.

N'ayant pas d'autres informations supplémentaires à transmettre, le Conseil communal se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions de l'Assemblée.

M. Bruno Clément indique qu'un très gros effort a été mis sur la déchetterie qui est passée d'une extrême à l'autre. Il estime heureux que le ridicule ne tue pas car des gens ne seraient plus là aujourd'hui. Il dit avoir assisté à une scène rocambolesque avec un enrouleur de tuyau d'arrosage qui est un objet encombrant à son avis. Le citoyen en question a eu une discussion avec l'employé qui a très aimablement aidé à séparer la partie métallique de la bobine du tuyau. Une fois séparé, la partie métallique est allée dans la benne adéquate, mais la bobine a dû être évacuée dans la benne compacteuse car il était possible de la mettre dans un sac 110 litres. Le bon sens voudrait qu'un tel objet soit accepté dans les déchets encombrants. Par ailleurs, pour mettre la bobine dans la benne compacteuse, il a fallu la placer dans un sac. M. Monney lui répond qu'il s'agit d'un cas extrême. Cependant, le Conseil communal a décidé de sensibiliser les citoyens au tri des déchets. Tout ce qui entre dans un sac 110 litres doit être évacué avec les déchets ménagers. Cela évite que tous les citoyens doivent payer pour l'évacuation des déchets d'un petit nombre. Un cas similaire s'est présenté avec des petits pots de fleurs. Ce n'est pas à la collectivité de payer pour certains. Il y a eu un resserrement des pratiques pour éviter d'avoir à augmenter les taxes. M. Monney incite les utilisateurs à laisser les emballages dans les grands centres commerciaux, à ramener les bidons de lessive car ce n'est pas à la collectivité de payer pour leur élimination.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Bruno Clément accepte l'exemple des pots de fleurs. Mais dans son exemple, il a trouvé ridicule de ne pas accepter ce déchet comme encombrant. M. le Syndic rappelle que ce qui coûte le plus cher, ce sont les déchets non triés. Tous les citoyens participent ainsi aux coûts d'élimination du petit pot de fleurs qui n'aurait pas dû passer dans les déchets encombrants.

Mme Carole Kolly souhaite que le bureau d'étude soit sensibilisé à une façade globale pour la rénovation de la halle, même si les travaux n'ont pas lieu en même temps. M. le Syndic la remercie pour cette proposition, déjà analysée.

Mme Carole Kolly estime que la collecte des déchets par quartier est une bonne idée qui fonctionne bien. Elle souhaiterait que soit étudiée la reprise des déchets compostables, odorants, soit par l'ajout d'une benne dans les points de collecte, ou par la mise à disposition à l'extérieur de la déchetterie d'une benne. M. Monney indique que, pour l'instant, seule la récupération à la déchetterie est à l'ordre du jour. La SAIDF étudie cette récupération, en partenariat avec SATOM à Monthey, car beaucoup de ces lavures sont éliminées dans les déchets ménagers. Une réflexion est menée par le Conseil communal, également sur la nécessité de maintenir une récupération des vêtements.

Un citoyen indique que si la commune organisait la reprise du compost, il y aurait une diminution des usagers dans les déchetteries.

Mme Claudia Cotting demande si le plan financier des cinq prochaines années sera actualisé en tenant compte des investissements déjà votés et pas encore réalisés en prévision de la prochaine Assemblée communale. M. le Syndic le confirme.

Mme Claudia Cotting relève que l'argument du Conseil communal pour présenter des investissements lors de chaque Assemblée est que « ce n'est plus aux normes ». Elle souhaite donc savoir qui fixe les normes, car ce n'est ni le Conseil d'Etat, ni la commune. M. le Syndic lui répond que ces normes entrent en force dans les textes de loi par la volonté du législateur, comme par exemple dans le ReLATEC, qui sont parfois approuvés par votation populaire. Mme Cotting estime que le Grand Conseil n'a jamais eu accès au ReLATEC.

Mme Claudia Cotting souhaite savoir si un point de collecte est également prévu à Senèdes. M. Monney trouve sa remarque bonne et indique que ce point a été évoqué par le Conseil communal.

M. Christian Clément félicite le Conseil communal concernant la décision sur l'EMS, qui est un « serpent de mer » qui occupe de nombreuses personnes depuis un certain nombre d'années. L'exécutif a su prendre le problème à bras-le-corps et a su forcer un accord. Il s'agit d'un projet très important pour la commune. La mobilité en lien avec une centaine d'emplois supplémentaires pourrait permettre d'augmenter la fréquence des bus.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Germain Clément félicite le Conseil communal pour la rénovation du restaurant d'Ependes. M. le Syndic le remercie.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic conclut en indiquant que l'Assemblée arrive à son terme. L'ensemble du Conseil communal remercie pour la présence et la participation active des citoyens. Au nom de l'Assemblée et au nom du Conseil communal, il adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte à la commune tout au long de l'année.

Les remerciements vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de la commune.

Il indique que c'est un bonheur pour ses collègues et lui-même de pouvoir inviter les citoyens à l'issue de cette Assemblée à partager le verre de l'amitié, juste à côté, pour un moment de partage et de convivialité, qui offrira certainement l'occasion de revenir sur l'un ou l'autre des sujets abordés ce soir.

Il souhaite finalement une bonne fin de soirée et à un bon retour à tous les participants.

L'Assemblée est levée à 21h54 heures

Applaudissements de l'Assemblée.

Patrick Gendre
Syndic

Laetitia Weber
Secrétaire remplaçante

Annexe : présentation PowerPoint